



TABLE DE CONCERTATION VÉLO DES CONSEILS DE QUARTIER

PROJET DE RÉSOLUTION TCV-2

Proposition pour la création de la table de concertation

Le conseil de quartier de _____ de la Ville de Québec appuie la création et participe à la « Table de concertation vélo des conseils de quartier ».

1. La Table de concertation vélo de la Ville de Québec est un comité *ad hoc* de représentants désignés de conseils de quartier pour discuter de leurs besoins en matière de déplacements à vélo dans la ville de Québec.
2. La Table de concertation est l'expression par les conseils de quartier de l'orientation qui avait été proposée dans le Plan directeur du réseau cyclable de 2008, mais qui n'avait pas été mis en place par la Ville.
3. Le but de ces discussions est de dégager des besoins dont la formulation fait consensus et ainsi envoyer un message plus clair et plus fort aux élus et à l'administration municipale entre autres dans le cadre de la révision du Plan directeur du réseau cyclable.
4. La Table de concertation n'est pas une nouvelle instance décisionnelle qui va voter sur des propositions présentées à la ville. Les seules propositions votées sont des propositions relatives à son fonctionnement interne, par exemple : l'adoption d'ordre du jour, de comptes rendus, d'invitations de représentants de la ville, de groupes ou d'experts, et la nomination du président et secrétaire d'assemblée.
5. Les propositions de fonctionnement sont votées sur la base d'un vote par conseil de quartier, mais les conseils de quartier peuvent désigner plus d'un représentant à la Table de concertation. Le nombre de représentants présent à une rencontre par conseil de quartier est limité à trois pour ne pas alourdir et déséquilibrer les débats.
6. Les propositions de formulation de besoins et/ou de solutions sont discutées à la Table pour trouver une formulation qui fasse le plus grand consensus possible. Ces propositions sont ensuite soumises par les représentants à leurs conseils de quartier respectifs pour être appuyées ou non. Ainsi, pour une proposition donnée, la liste des conseils de quartier appuyant celle-ci sera soumise à la Ville. Le fait qu'une proposition ne soit pas appuyée par un conseil de quartier ne signifie pas que celui-ci est contre la proposition, cela peut être seulement parce que cette proposition identifie des besoins ou solutions locales qui sont appropriés à certains quartiers et pas au sien.
7. Le représentant de la Table de concertation est monsieur Martial Van Neste qui agit comme président. Son mandat pourra être révisé en tout temps par un vote majoritaire des représentants des conseils de quartier.

Date de la résolution : _____